

Ministère des Finances  
Gouvernement du Canada

Envoyé par courriel à : [remissions-remises@fin.gc.ca](mailto:remissions-remises@fin.gc.ca)

*Objet : Consultations sur une exigence de contenu national*

Madame,

Monsieur,

Électricité Canada est la voix du secteur canadien de l'électricité. Nos membres produisent, transportent et distribuent de l'énergie électrique à des clients industriels, commerciaux, résidentiels et institutionnels partout au pays. Nous représentons des services publics d'électricité intégrés, des producteurs d'électricité indépendants, des entreprises de transport et de distribution, des négociants en énergie et des exploitants de systèmes. Ensemble, ils desservent tous les Canadiens dans chaque province et territoire.

Le secteur de l'électricité comporte des infrastructures essentielles qui soutiennent l'économie et la sécurité nationale du Canada. Le secteur est résilient grâce à des chaînes d'approvisionnement en équipement essentiel. À l'heure actuelle, nous nous approvisionnons au Canada, mais aussi à l'étranger pour de nombreuses pièces d'équipement qui ne sont pas produites ici. Notre chaîne d'approvisionnement nationale devra prendre de l'expansion si nous voulons accroître notre contenu national.

Il est certainement possible d'intégrer graduellement plus de contenu national aux chaînes d'approvisionnement du secteur. Électricité Canada aide nos membres à cet égard en les invitant à collaborer directement avec des fournisseurs pour obtenir dès maintenant des pièces d'équipement fabriquées ici. Mais aussi, nous tâchons de faire augmenter les investissements dans une production nationale et d'accroître la capacité manufacturière canadienne d'équipement électrique essentiel.

Déjà, Électricité Canada collabore avec l'Association canadienne des producteurs d'acier. L'objectif est de mettre en lien ces producteurs et des compagnies d'électricité. Nous cherchons aussi des clients pour épuiser les stocks existants. Nous voulons également trouver des possibilités de répondre aux besoins croissants du secteur de l'électricité. De plus, nous collaborons avec des fabricants

613.230.9263

[info@electricity.ca](mailto:info@electricity.ca)

[electricity.ca](http://electricity.ca) | [electricite.ca](http://electricite.ca)

1500-275 Slater Street

1500-275, rue Slater

Ottawa, Ontario K1P 5H9





d'interrupteurs à haute tension pour que ces composantes essentielles soient de plus en plus produites en sol canadien. Ces démarches sont un tremplin vers une fabrication nationale dans l'ensemble du secteur.

La chaîne d'approvisionnement mondiale actuelle en composantes électriques est un réseau complexe qui a évolué au fil des décennies. Électricité Canada estime qu'il est valable de viser les objectifs à long terme suivants : ouvrir des débouchés pour la capacité manufacturière canadienne; s'approvisionner au Canada si cela est faisable; accroître la capacité dans la mesure du possible de concert avec des fournisseurs actuels et potentiels.

Nous comprenons les répercussions de cette réalité sur les fabricants d'ici et pourquoi le gouvernement fédéral doit leur prêter main-forte. Cependant, nous prions respectueusement le gouvernement d'intervenir uniquement à l'endroit des produits pour lesquels il existe déjà des options de rechange. De plus, ces produits doivent pouvoir s'obtenir en conformité avec les ententes commerciales et les obligations en matière d'approvisionnement en vigueur ici et à l'étranger. Même s'il existe un produit de rechange en sol canadien, aucun service public réglementé n'est pour autant exempté des obligations commerciales ou réglementaires qui régissent ces processus d'approvisionnement.

Électricité Canada et ses membres estiment qu'il faut effectivement développer les chaînes d'approvisionnement nationales en équipement. Cependant, il faut aussi tenir compte des réalités de l'exploitation d'infrastructures essentielles. La compagnie d'électricité qui voit monter ses coûts doit pouvoir encaisser le coup. Lorsque des matériaux essentiels sont limités ou deviennent plus coûteux, des projets d'infrastructures indispensables sont retardés, la fiabilité est mise en jeu et les taux d'électricité augmentent.

Par ailleurs, nous nous félicitons de ce que fait le gouvernement fédéral pour mieux comprendre la chaîne d'approvisionnement nationale en composantes électriques essentielles, comme en fait foi, entre autres, cette consultation. Vous trouverez ci-dessous nos commentaires et nos demandes, notamment en matière de droits de douane, d'exclusions et de remises en général.

1) Les compagnies d'électricité possèdent des infrastructures essentielles pour l'économie et la défense nationale



Les compagnies d'électricité réglementées ne sont pas des acheteurs accessoires. Tout retard d'approvisionnement en matériaux essentiels se répercute directement sur la fiabilité du réseau électrique, la conformité à la réglementation et la sécurité publique. De plus, toute hausse de coûts (résultant entre autres de droits de douane) se traduit par des factures d'électricité plus élevées.

## 2) Électricité – liste de produits spécifiques :

La liste fournie de produits à code de système harmonisé renvoie directement à l'acier de noyaux de transformateurs, à l'acier de construction, à des dispositifs de fixation et à des composantes de construction. Ce sont là des matériaux fondamentaux pour l'aménagement de postes électriques et d'infrastructures de transport et pour la fabrication de transformateurs. Limités, ces produits multiplient pour tous les services publics d'électricité du pays les risques au chapitre des coûts, des calendriers et de la fiabilité.

Nous demandons que l'acier électrique de transformateurs et les autres produits irremplaçables dont les services publics ont besoin soient exclus de toute mesure restrictive. L'acier électrique utilisé dans les transformateurs ne peut être remplacé de manière viable par un produit d'ici et même l'approvisionnement à l'étranger est limité. Si d'autres restrictions étaient apportées, les délais d'exécution seraient prolongés davantage encore et les transformateurs pourraient se faire plus rares.

## 3) Omissions

Les membres d'Électricité Canada ont remarqué qu'au moins trois produits importants ne figurent pas dans la liste à l'étude de Finances Canada. Ce sont : 1) les poteaux de transport et de distribution en acier (code SH 7308.90; 2) les câbles conducteurs d'aluminium à âme d'acier (SH 7614.10); et les câbles d'acier cuivré (code SH 7312.10).

Pourtant, tout le secteur utilise ces trois produits et nous sommes pratiquement incapables de les produire en sol canadien. Les deux types de câbles susmentionnés ne sont pas produits au Canada. Quant aux pylônes à treillis et aux poteaux en acier, leur unique producteur canadien possède une capacité limitée et répond essentiellement aux besoins du marché local dans une seule province.

Électricité Canada demande que ces trois produits soient exemptés de tout droit de douane et de toute restriction. De plus, nous demandons que les coûts découlant de l'imposition de droits de



douane fassent l'objet d'une remise jusqu'à ce que les chaînes d'approvisionnement canadiennes soient en mesure de fournir des produits de rechange.

4) Les compagnies d'électricité sont, dans bien des cas, assujetties à des ententes commerciales préexistantes

Les compagnies de services publics appartenant à l'État sont habituellement liées par des accords commerciaux nationaux (New West Partnership Trade Agreement, accord de libre-échange canadien, etc.) et internationaux (Comprehensive Economic and Trade Agreement, Accord de continuité commerciale Canada–Royaume-Uni, etc.). Outre quelques exceptions limitées, ces accords exigent normalement que l'approvisionnement en biens et en services se fasse au moyen de concours publics justes et libres de discrimination. Ainsi, aucune entreprise ne peut accorder un contrat directement à un fournisseur canadien, ni réorienter un approvisionnement impliquant un tel fournisseur, ni remplacer ce fournisseur s'il a été sélectionné à l'issue d'un concours exigé par la loi. De plus, l'entreprise ne peut habituellement pas exiger qu'un soumissionnaire s'approvisionne auprès de certains fabricants ou fournisseurs.

Par conséquent, même si un fournisseur canadien d'un certain produit existe, la compagnie d'électricité ne peut pas nécessairement s'approvisionner chez lui ni obliger ses entrepreneurs à le faire, sans contrevenir aux accords commerciaux qui le régissent.

5) Lorsqu'une exclusion n'est pas possible, nous demandons que les mesures d'atténuation suivantes soient prises :

- Des exemptions claires et propres au service public concerné qui reflètent les besoins techniques des infrastructures des réseaux électriques et la réglementation à laquelle elles sont assujetties
- Des processus d'approbation simplifiés, transparents et prévisibles pour éviter de retarder des projets
- La reconnaissance explicite des contraintes découlant de spécifications techniques, dont les normes de l'Association canadienne de normalisation, les exigences imposées aux classes de tensions et les critères de performance visant les services publics



- La reconnaissance explicite des contraintes découlant d'accords commerciaux ou d'obligations visant l'approvisionnement à l'échelle nationale ou internationale (comme les processus d'appel à la concurrence).

6) Nous demandons que ces activités évitent toute mesure risquant involontairement d'accroître le recours à un fournisseur unique ou de nuire à la compétitivité des fournisseurs dans des secteurs réglementés. Une compétitivité réduite propulse la hausse des coûts pour le contribuable, ce qui met en jeu l'abordabilité de l'énergie, surtout pour les ménages à faible revenu. De plus, elle compromet les critères d'approvisionnement que sont la justice, la transparence et l'optimisation des ressources dans une conjoncture économique déjà tendue.

7) Nous demandons que Finances Canada dialogue avec les services publics avant de prescrire définitivement une politique. Ainsi, le Ministère pourra valider la faisabilité d'un approvisionnement national. Une capacité de production nationale ne se traduit pas nécessairement par la disponibilité de matériaux électriques très spécialisés, vu les longs délais d'exécution mondiaux.

8) Enfin, nous demandons des rémissions horizontales pour les catégories d'équipement d'électricité d'usage courant lorsque les stocks nationaux sont insuffisants, pendant que le secteur et ses fournisseurs évaluent s'il est possible de multiplier les capacités.

Nous sommes reconnaissants de pouvoir participer à cette consultation et de faire connaître nos démarches continues pour résoudre les problèmes auxquels se butent les fabricants canadiens aujourd'hui.

Cordialement,

Jay Wilson

Directeur, Sécurité énergétique

Électricité Canada

CC :

Marie-Hélène Cantin, directrice, Politiques commerciales internationales, Finances Canada